Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 027-212704282-20261023-DCM_2026_80-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE

VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2026-80

Renouvellement d'adhésion au service médecine du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Eure

Date de la séance : 20 octobre 2026 Date de convocation : 13 octobre 2026 Nombre de conseillers en exercice : 27 Membres présents : 20 Nombre de votants : 24	Adopté à l'unanimité

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Anita LE MERRER, M. Edouard DETAILLE, Mme Isabelle AMEYE, Maire adjoints ; M. Jean LEFEBVRE, M. Pierrick BOURDIN, Mme Christine FOSSARD, M. Éric PETIT, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Marilyn CHAPELLE, Mme Marie HEUGHEBAERT, Mme Caroline BLAIN, M. Loïc CABOT, M. Tony FIQUET, Mme Carole ANCEL, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents ayant donné pouvoir :
Mme Claire LAPOIRIE pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER
M. Gilles BARBIER pouvoir à Mme Isabelle AMEYE
M. Gérald SEURON pouvoir à M. Arnaud CHEUX
Mme Laure BÉNARD pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN

Absents excusés : Mme Martine BAARS, M. Benjamin MAUGY

Absent : M. Ludovic RENAULT

Secrétaire de séance : Mme Caroline BLAIN.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L452-47 indiquant que les centres de gestion peuvent créer des services de médecine, mis à la disposition des collectivités territoriales qui en font la demande ;
Vu le projet de convention ;
Considérant que la convention d'adhésion de la commune au Service de la médecine préventive du Centre de Gestion de l'Eure arrive à son terme le 31 décembre 2026 et que pour continuer à confier le suivi médical des agents communaux au Centre de Gestion, il est proposé de renouveler la convention d'adhésion ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire annexé.
- autorise Madame le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

Fait à LE NEUBOURG, le 23 octobre 2026,

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN

La secrétaire,
Caroline BLAIN

MAIRIE LE NEUBOURG (EURE) 27110